5

SUR LES EFFETS

DES

PETITS CAUTÈRES VOLANTS

Par A. Amussat

1855

SUR LES EFFETS

DES

PETITS CAUTÈRES VOLANTS

DANS LES

ARTHIRES AIGUES OU CHRONIQUES

La discussion actuellement engagée devant l'Académie de médecine sur les sétons et sur les exutoires en général va naturellement appeler l'attention des praticiens sur l'action de ces moyens, que chacun emploie journellement, sur la foi de l'expérience d'autrui ou de la sienne propre, sans trop songer à recueillir des observations en témoignage d'une efficacité qu'on ne mettait pas en doute. La suspicion qui vient d'être jetée sur leur utilité, et les exigences nouvelles que l'on évoque en matière de preuves cliniques, vont mettre tous les médecins qui ont devers eux des faits plus ou moins probants en demeure de les faire connaître. Nous avons eu l'occasion de voir ces jours-ci, dans un des grands hôpitaux de Paris, plusieurs faits qui seraient de nature à lever toute espèce de doute sur l'utilité et l'efficacité des cautères dans certains cas, si notre opinion n'eût été depuis longtemps fixée sur ce point. Mais ces observations devant intervenir dans la discussion, nous nous abstenons d'en parler aujourd'hui, nous réservant d'y revenir après qu'elles auront été

mises au jour. En attendant, nous croyons qu'il ne sera pas sans quelque opportunité de faire connaître deux observations qui nous ont été confiées depuis quelque temps par notre confrère M. Amussat fils. Bien qu'il s'agisse dans ces deux cas de l'action des cautères volants, et non point de celle des exutoires à demeure, plus spécialement mise en cause dans la discussion, nous ne les considérons pas moins comme empruntant à cette circonstance un caractère d'actualité qui vient s'ajouter encore à l'intérêt qu'elles eussent offert en tout temps.

Voici ces deux faits :

Arthrite aiguë du genou ; application de petits cautères volants ; guérison sans ankylose.

Dans notre numéro du 23 avril 1853, nous avons donné l'observation d'une dame que M. le docteur A. Amussat avait guérie sans ankylose d'une arthrite chronique du genou droit par l'application successive de cautères volants, l'immobilité de l'articulation, et plus tard des douches d'eau salée. Depuis cette époque, Mme F... avait recouvré complétement l'usage de son membre, lorsque, le 8 décembre 1853, elle fit une chute dans un escalier très-étroit, et l'articulation primitivement affectée fut soumise à une extension forcée. Elle éprouva tout d'abord une vive douleur ; néanmoins elle voulut continuer son service pendant toute la journée. Le lendemain, notre confrère vit la malade ; le genou droit, plus volumineux que le gauche, était rouge à la partie interne, douloureux à la pression et surtout lorsqu'elle essayait de faire quelques mouvements. Il conseilla un purgatif et l'application de cataplasmes. Deux jours après, la malade n'éprouvant pas de soulagement et fléchissant déjà instinctivement la jambe sur la cuisse, il fit placer le membre dans une gouttière droite en zinc, bien

rembourrée à l'intérieur, et l'y assujettit à l'aide de deux courroies placées l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'articulation ; de plus, il appliqua immédiatement un petit cautère volant à la partie interne du genou, vis-à-vis le point où la malade éprouvait le plus de douleur. Il prescrivit de prendre chaque semaine un grand bain alcalin, une bouteille d'eau de Sedlitz, et de garder le lit.

Le 15 et le 24 décembre, notre confrère appliqua chaque fois un petit cautère volant au voisinage du premier.

Vers le milieu du mois de janvier 1854, Mme F... n'éprouvant plus qu'une faible douleur dans le genou, il lui fut permis de se lever, en ayant toujours sa gouttière et en évitant de se fatiguer. Au commencement de février, un peu de douleur se fit sentir dans l'articulation ; convaincue du soulagement produit par les cautères volants posés précédemment, elle demanda qu'on lui en appliquât un quatrième, ce qui fut fait le 7 de ce mois.

Au commencement du mois de mars, toute douleur ayant disparu dans le genou, M. Amussat lui permit de quitter la gouttière pendant la nuit et de reprendre peu à peu son service, en ayant soin de mettre la gouttière en se levant et de la quitter en se couchant. Outre l'avantage d'empêcher la flexion du membre, Mme F... trouvait qu'elle lui donnait plus de confiance pour marcher, le membre droit lui paraissant plus faible que le gauche. A la fin du mois, elle quitta sa gouttière et put reprendre complétement ses occupations. Vingt bains de mer pris au mois d'août 1854 ont achevé sa guérison, et actuellement elle n'éprouve plus aucune douleur dans le genou droit, et se sert aussi librement du membre droit que du gauche.

— Dans l'observation suivante, le résultat est moins complet, bien que l'action des cautères n'ait pas été moins évidente ; mais il y a à tenir compte de l'ancienneté et de la gravité beaucoup plus grande de l'affection.

Arthrite chronique du genou, applications successives de petits cautères volants; guérison avec ankylose de l'articulation.

Mlle L..., âgée actuellement de seize ans et demi, d'une constitution scrofuleuse, mais ayant toujours habité des appartements secs, et se trouvant du reste dans de bonnes conditions hygiéniques, vint consulter MM. Amussat au mois de janvier 1848.

A l'âge de six ans et demi, Mlle L... ayant fait une chute sur un trottoir, se heurta violemment le genou gauche, qui devint le siége d'une inflammation assez grave. Du repos, des cataplasmes, des bains améliorèrent l'état de l'articulation sans amener la guérison. Des frictions faites avec la pommade d'hydriodate de potasse semblèrent développer un surcroît d'inflammation, qui fut calmée par des cataplasmes de feuilles de bardane bouillies. D'autres moyens médicaux n'amenèrent pas une amélioration bien notable; l'enfant boitait toujours; son genou, qui augmentait de volume sous l'influence de la fatigue, diminuait par le repos, mais était toujours plus volumineux que le droit.

Au commencement de décembre 1847, Mlle L... fit une nouvelle chute; l'arthrite chronique repassa alors à l'état aigu, et la position de l'enfant parut si grave que sa mère consulta deux chirurgiens, qui lui firent entrevoir l'amputation comme seul moyen de guérison; cette opération fut rejetée d'une manière absolue.

A la fin du mois de janvier 1848, MM. Amussat virent la malade; à cette époque, elle ne pouvait plus marcher; l'articulation tibio-fémorale gauche était alors beaucoup plus volumineuse que la droite, rouge, très-sensible à la moindre pression, la jambe fléchie à angle droit sur la cuisse, et la santé de l'enfant profondément altérée.

Après avoir examiné avec soin la malade, M. Amussat père conseilla l'immobilisation du membre dans une gouttière, l'application successive de petits cautères volants sur l'articulation, et un régime tonique en rapport avec la constitution de la malade. Dans les premiers jours de février, la jambe ayant été placée dans une gouttière coudée, on appliqua sur l'articulation deux cautères volants de la largeur d'une pièce de 20 centimes.

Pendant les mois de février, mars et avril, on fit tous les huit jours une application de deux petits cautères volants. Vingt petits cautères volants, que l'on pansait simplement avec un morceau de diachylon, furent ainsi appliqués. L'enfant fut de plus soumis à un régime tonique et à l'usage de deux bains salés par semaine.

Sous l'influence de ce traitement, la santé s'améliora sensiblement; le genou gauche diminua graduellement de volume, perdit sa rougeur et sa sensibilité morbides, et, au mois de mai, Mlle L... parut assez bien sous tous les rapports pour qu'on ne jugeât pas utile de continuer le traitement local. Elle partit alors pour la campagne. L'angle que la jambe faisait avec la cuisse s'étant beaucoup ouvert, on remplaça la première gouttière par une autre moins coudée.

Au mois de novembre 1848, Mlle L... revint à Paris. Sa santé était satisfaisante, sa constitution s'était améliorée ; le genou gauche paraissait plus maigre que le droit, et elle pouvait marcher un peu en boitant. Afin d'augmenter encore l'ouverture de l'angle formé par la cuisse et la jambe, on lui fit porter une gouttière articulée servant à maintenir le membre, et munie d'une crémaillère à vis et à clef qui permettait d'ouvrir graduellement l'angle que formaient les deux demi-gouttières. Mlle L... porta cet appareil pendant deux ans.

Depuis M. A. Amussat a revu cette malade, et il a constaté qu'elle boitait si peu en marchant, que cette difformité serait presque imperceptible en lui faisant porter sous le pied gauche un talon plus élevé.

On peut voir manifestement dans ces deux faits les avantages des cautères volants joints à l'immobilité temporaire et continue, et leur supériorité sur les vésicatoires, qui n'agissent dans ce cas que d'une manière trop superficielle.

Nous aurions à rapprocher de ces deux faits d'autres observations non moins probantes en faveur des petits moxas et des petites cautérisations ponctuées appliquées dans des circonstances semblables. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

(Extrait de la *Gazette des hôpitaux*, 1855.)

Evreux, A. Hérissey, imp. 168